



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE URBAINE DE GAYA
MAIRIE DE GAYA
TEL : 20 680 434

Procès verbal de la réunion des agents de la Mairie de Gaya au tour du Maire.

L'an deux mille vingt deux et le mercredi 02 mars s'étaient réunis les agents de la mairie de Gaya à 16 heures dans la salle de réunion sous la convocation du Maire Elh Mounkaila Boureima à l'effet d'examiner l'évolution des différents services communaux et la remise des agents au travail.

Etaient présents tous les agents de la Mairie tout grade confondu (voir la liste de présence en annexe)

Après une fathia dite par un participant le rapporteur a pris la parole en remerciant toute l'assistance d'avoir participé à cette réunion. Il a également décliné l'ordre du jour.

En prenant la parole, le Maire a exhorté tous les agents au travail et au travail bien fait. Il a également conseillé les agents d'être les ambassadeurs de la Mairie en sensibilisant même à travers les causeries, les populations à s'acquitter des taxes et impôts qui constituent la condition sine qua non d'un bon fonctionnement d'une municipalité. L'adjointe au Maire et la chef du personnel ont aussi abondé dans le même sens en appuyant les propres étayés par le Maire.

Il s'agit notamment du respect des horaires de travail, l'absentéisme pour ne citer que ceux-là.

Le Maire a souhaité que tous les agents se remettent résolument au travail pour que la commune amorce le développement afin d'imiter des communes comme Dogondoutchi qui ont connu un essor ces dernières années. Dans ce cadre il a promis un voyage d'étude à quelques agents et conseillers municipaux pour qu'ils s'inspirent du modèle de Douthi.

En donnant la parole aux agents, les questions suivantes ont été soulevées :

- Les arrières de salaires

- L'avancement des agents
- La gestion des bénévoles.

Pour les questions des arriérés de salaires, le Maire a promis de les éponger une fois que les recettes s'améliorent ou bien si le conseil décide de faire des compensations de parcelles après lotissement.

En ce qui concerne les avancements des agents, il décidera de cela au moment opportun en fonctions de l'évolution des recettes.


En fin pour les bénévoles il a été instruit par la cour des comptes de ne pas maintenir un agent dans le bénévolat, pendant plusieurs années, sans l'engager, un engagement que les ressources ne permettent à l'heure actuelle

Et que le problème qui se pose est, qui engager et qui compresser ?
Toutes les questions posées par les agents, ont eu des réponses satisfaisantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, le Maire président de séance a levé la séance à 17 h.

Le Maire

Elh Mounkaila Boureima



Le Rapporteur

Moumouni Oumarou

